

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, le jeudi vingt-trois octobre le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Christine PERROT, première adjointe en l'absence du maire empêché.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD Marie-France, DIEUMEGARD Agnès, LOPES DUQUE, ROUÉ, BELABED, TWARDAWA, MANASSÉ, Mrs AUGROS, SAILLARD, GAILLARD, DIENNE, FISCHER, LOPES DUQUE, GUIBERT.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents : Mme DIDERIK avec pouvoir à Mme LOPES DUQUE , Mr LEBoulLENGER avec pouvoir à Mme TWARDAWA, Mr ROBBE avec pouvoir à Mr GAILLARD , Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr JACQUIER avec pouvoir à Mr AUGROS, Mr BIGOT avec pouvoir à Mme ROUÉ, Mr RICHARD avec pouvoir à Mr LOPES DUQUE, Mr GOUROVITCH avec pouvoir à Mme PERROT.

Absents sans pouvoir : Mme AUGROS, Mme MARIÉ, Mr GUIVARC'H, Mme FAYAT.

Mr GAILLARD est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025

Le conseil municipal approuve le précédent compte rendu du conseil municipal à l'unanimité.

Mr SAILLARD fait part d'un problème de clé absente pour disposer d'une salle qui avait été réservée pour l'association Saint Germain Demain.

Mme ROUÉ souhaiterait pouvoir disposer d'une clé, en tant qu'élue et compte tenu de la fréquence de la salle mise à disposition. Elle souhaiterait également avoir une réponse à sa demande de prêt d'équipements communaux pour les réunions qu'elle organise en novembre.

Mme PERROT prend note de ces différentes demandes et les transmettra à Mr le Maire.

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative budgétaire n°2.

RETRAIT DE PRECY SUR MARNE DU SYNDICAT DE TELEALARME ET DE TELESURVEILLANCE

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité au retrait de la commune de Précy sur Marne du Syndicat de Téléalarme et de Télésurveillance pour la sécurité des Personnes âgées ou malades de Condé Sainte Libiaire et ses environs.

RETRAIT DE CLAYE SOUILLY DU SYNDICAT DE TELEALARME ET DE TELESURVEILLANCE

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité au retrait de la commune de Claye Souilly du Syndicat de Téléalarme et de Télésurveillance pour la sécurité des Personnes âgées ou malades de Condé Sainte Libiaire et ses environs.

RETRAIT DE MESSY SUR SYNDICAT DE TELEALARME ET DE TELESURVEILLANCE

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité au retrait de la commune de Messy du Syndicat de Téléalarme et de Télésurveillance pour la sécurité des Personnes âgées ou malades de Condé Sainte Libiaire et ses environs.

RETRAIT DE LACOMMUNE DE DAMMARTIN SUR TIGEAUX DU SYNDICAT DE TELEALARME ET DE TELESURVEILLANCE

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité au retrait de la commune de Dammartin sur Tigeaux du Syndicat de Téléalarme et de Télésurveillance pour la sécurité des Personnes âgées ou malades de Condé Sainte Libiaire et ses environs.

FIN DE COMPETENCE DU SYNDICAT DE TELEALARME ET DE TELESURVEILLANCE

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame la Présidente du SMITT à effectuer et signer les démarches afférentes à la fin de compétence du SMITT auprès de la Préfecture de Melun, de la Sous-Préfecture de Meaux, de la DFT-NET et des services de la Trésorerie de Coulommiers en charge de la gestion des comptes dudit syndicat, pour engager une dissolution à la suite du compte de gestion 2025 en début d'année 2026.

COMMUNICATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

Mme PERROT présente les dispositions du rapport social unique 2024. Mme ROUÉ demande des réponses aux questions qu'elle a posées le 21 octobre.

Les réponses suivantes détaillant les chiffres du rapport sont communiquées :

Chez les contractuels non permanents 20 % d'hommes 80 % de femmes

Effectifs par filière :

Filières	Fonctionnaires	Contractuels
Administrative	8	1
Technique	12	5
Animation	5	20
Police municipale	2	
Médico sociale	3	

Pourcentage des absences par filières : 71 % filière animation, 29% filière technique

Accidents de travail : filière technique et filière animation

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité du rapport présenté par Mme PERROT.

Mr SAILLARD fait état de relations tendues au sein de l'équipe d'animation de l'ALSH .

Mme BELABED répond que parfois il peut y avoir des tensions avec les parents d'élèves en début d'année scolaire, qui peuvent induire des incompréhensions de consignes mais la rentrée s'est bien passée. Les taux d'encadrement sont respectés.

Mme BELABED est en contact permanent avec l'équipe de direction, la fête des petits loups début octobre a été un réel succès avec une forte mobilisation de l'équipe d'animation auprès des enseignants qui a contribué à cette réussite.

DECISION PRISE PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

N°06/2025 Avenant n°1 au marché de requalification de la rue de Montguillon avec PIAN Entreprise pour prolonger la requalification de la rue de Montguillon jusqu'au chemin des boulangers, de créer un trottoir de 80 ml vers la rue de la croix Drouart et d'implanter une haie végétale de 50 ml en sortie de virage devant le skate park pour un montant de 50 604,50 € HT.

QUESTIONS ORALES

SAUR

Mme ROUÉ cède la parole à Mr FISCHER qui présente la question relative à la SAUR. Depuis l'année dernière et la reprise de la compétence eau potable par la SAUR, Mr FISCHER dénonce un certain nombre de difficultés rencontrées avec le nouveau délégataire au niveau de la facturation : des relances de facturations infondées accompagnées de menaces qui ont nécessité du temps pour revenir à une situation administrative et comptable acceptables.

Mme PERROT est tout à fait consciente de ces problèmes et rappelle que la commune a été mise devant le fait accompli du changement de délégataire. Les administrés ayant été avertis avant la commune elle-même.

Elle annonce la mise en place d'une permanence de la SAUR en mairie les jeudis, très prochainement, pour apporter une aide aux habitants qui le souhaiteraient et en particulier aux personnes qui n'ont pas accès à l'informatique.

Mr LOPES DUQUE précise que Michel ROBBE représente la commune au sein du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) comme suppléant de Mr VERDELLET Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Val d'Europe.

SMAGE

Mme ROUÉ fait mention d'un arrêté Préfectoral lançant une enquête publique pour des travaux de prévention des inondations et du ruissellement sur 11 communes appartenant à la Communauté d'Agglomération de Coulommiers.

Elle s'étonne que notre commune ne soit pas concernée alors qu'elle subit des inondations et du ruissellement.

Mr LOPES DUQUE lui répond que cet arrêté concerne des travaux qui ont été réalisés ou vont l'être, en amont de notre commune. Saint-Germain-sur-Morin est autant concernée par ces travaux de prévention. Le SMAGE a organisé une réunion la semaine dernière pour présenter l'étude de prévention des ruissellements qu'elle a lancée et qui concerne tout le bassin versant de Montguillon et le ru de Lochy.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.